

:: Disponibilité des médicaments à l'hôpital

Livret thérapeutique

Seuls peuvent être prescrits et délivrés à l'hôpital, les médicaments agréés aux collectivités avec AMM ou ATU.

Pour être référencé dans l'hôpital un médicament doit avoir obtenu un avis favorable du Comité du Médicament.

Les médicaments à Service Médical Rendu insuffisant sont d'office exclus et leur interruption pendant l'hospitalisation est considérée comme non préjudiciable au patient.

Le livret thérapeutique recense les médicaments disponibles dans l'hôpital. Il est disponible.....

:: Les médicaments à prescription et dispensation particulière

Aux patients hospitalisés

// Médicaments dérivés du sang (MDS)

Selon l'obligation légale de traçabilité ascendante et descendante de chaque unité de MDS, un "cahier de prescription et de suivi" à 4 volets doit être rempli y compris le volet Administration.

Les données de traçabilité doivent être archivées et conservées 40 ans. Dans le dossier patient, la pochette rouge "Dossier transfusionnel" présente est prévue à cet effet.

// Stupéfiants

En sus de la prescription par un médecin (écritures en toutes lettres), "le relevé nominatif des stupéfiants" et le "cahier de dotation" pour besoin urgent des stupéfiants doivent être présentés pour le renouvellement de la dotation de l'unité de soins.

// Médicaments onéreux remboursés en sus des GHS

L'indication doit être présente sur l'ordonnance, pour qu'elle puisse être "validée", ce qui est nécessaire à son remboursement par l'Assurance Maladie. Lorsque leur prescription est hors AMM ou hors PTT (protocole thérapeutique temporaire), remplir une fiche de prescription dédiée, qui est à conserver dans le dossier patient.

// Autorisation temporaire d'utilisation (ATU)

Les ATU ont pour but de donner accès à certains médicaments n'ayant pas d'AMM en France, lorsqu'il existe un réel besoin de santé publique (pathologie grave, impasse thérapeutique).

On distingue :

- les **ATU de Cohorte** : délivrées à la demande du laboratoire pharmaceutique, après avis de la commission d'AMM quand l'efficacité et la sécurité du médicament sont fortement présumées, en l'attente d'une future AMM.
- les **ATU Nominatives** : délivrées pour un patient donné, à la demande et sous la responsabilité du médecin prescripteur, qui fait sa demande à l'AFSSaPS, via le service pharmacie.

Liste des spécialités et formulaire de demande sur le site de l'AFSSaPS :

<http://agmed.sante.gouv.fr/htm/5/atu/indatu.htm>

Aux patients ambulatoires

// Médicaments rétrocédables

Délivrance aux patients externes, par la pharmacie de la Conception (Tél : 04 91 38 39 35) de médicaments non disponibles en ville (réservés à l'usage hospitalier) ou en double circuit (ex : antirétroviraux ou ARV et anti-VHC).

Liste de l'AFSSaPS des médicaments rétrocédables :

<http://agmed.sante.gouv.fr/htm/3/indretr.htm>

Bien prescrire les médicaments à l'hôpital pour bien traiter



Pour toute information Commission du médicament et des dispositifs médicaux stériles

ars
Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

Document réalisé
par l'OMIT PACA-Corse et l'AP-HM

QUELQUES REGLES DE BONNE PRESCRIPTION

:: Admission

Médicaments personnels

Lorsque le patient rentre avec son traitement personnel, ce traitement doit lui être retiré pour une restitution à sa sortie. Il conviendra de plus d'évaluer l'intérêt du maintien d'un tel traitement pendant son séjour.

:: Séjour

Prescription

La prescription doit être écrite, lisible, claire et contenir :
// Médecin : Nom, Qualification, Service, Date, Signature.

// Patient : Étiquette

(ou à défaut : nom, prénom, date de naissance, sexe)

si sujet âgé ou insuffisant rénal : clairance de la créatinine,

si enfant : poids + âge,

si chimiothérapie : taille et poids et surface corporelle.

// Traitement : Nom de spécialité ou DCI, forme galénique, voie d'administration, dose, schéma posologique et durée.

Tous les médicaments administrés au cours du séjour doivent figurer et être écrits en toutes lettres sur la prescription.

Réévaluer le traitement

selon les règles internes de votre service.

Conseiller et informer le patient sur son traitement

ne pas hésiter à solliciter le service pharmacie.

Privilégier la voie orale à la voie parentérale, chaque fois que cela est possible (Antibiotiques, IPP, antalgiques...).

Interactions

Etre vigilant sur les interactions

4 niveaux sont définis : contre-indiquée, déconseillée, précaution d'emploi et à prendre en compte.

Listes exhaustives sur les sites AFSSaPS, Vidal, Thériaque.

Suivi thérapeutique

Pour un certain nombre de médicaments, en particulier ceux dont la marge thérapeutique est étroite, le dosage sanguin du médicament apporte un élément supplémentaire pour adapter la posologie.

Ces dosages sont réalisés par la Fédération des Laboratoires de Pharmacologie et Toxicologie.

Pharmacovigilance et effets indésirables des médicaments

Tout effet indésirable grave même connu et/ou inattendu doit être déclaré immédiatement au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV, Hôpital Salvator)

Tél : 04 91 74 39 62 - Fax : 04 91 74 07 80

Envoi du compte-rendu ou de la fiche CERFA (messagerie : Dossiers publics - CRPV - Fiche CERFA)

Pharmacodépendance et abus de médicaments

Tout cas de pharmacodépendance ou abus grave doit être signalé au Centre d'Evaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance. (Tél : 04 91 74 50 19)

:: Sortie

Les prescriptions de sortie ou de consultation doivent être datées du jour de la rédaction, écrites et signées lisiblement afin d'éviter toute méprise sur le nom du médicament, les doses, le mode d'administration et la durée du traitement.

Pensez, le cas échéant, à prescrire sur les ordonnances spécifiques (sécurisées pour les stupéfiants, "bi-zone", médicaments d'exception).

Informez le patient que la substitution par un générique moins onéreux, pourra être effectuée en officine.

:: Sites utiles

Sites Intranet AP-HM

// Livret thérapeutique : Espace Médical / Médicaments / Livrets Thérapeutiques

// Vidal : Espace Médical / Médicaments/Vidal

// COMEDIMS : Messagerie : Dossiers publics / Comité du Médicament

// Pharmacovigilance : Dossiers Publics/CRPV

Informations médicaments

// Thériaque : Informations sur tous les médicaments mis sur le marché en France - www.theriaque.org

// AFSSaPS : agence française de sécurité sanitaire des produits de santé - afssaps.sante.fr

// Ameli : (site de l'assurance maladie) Règles de prescription sections professionnels de santé - www.ameli.fr

// HAS : Haute Autorité de Santé - www.has-sante.fr

Cancérologie

// Institut National du Cancer (INCa) : Information sur les cancers, www.e-cancer.fr

// Fédération Nationale des Centres de Lutte Contre Le Cancer (FNCLCC) : Standards, options et recommandations en pratique clinique en cancérologie - www.fnclcc.fr

Recherches bibliographiques

// Pubmed (Medline) : www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed

Maladies rares

// Orphanet : Épidémiologie, centres de référence, diagnostics, médicaments orphelins - www.orpha.net